

COMMUNE D'ETOY  
**PLAN GENERAL D'AFFECTATION**

Echelle 1:5'000

PLAN POUR ENQUETE COMPLEMENTAIRE PORTANT SUR LA DELIMITATION  
 DES SECTEURS A ET B DE LA ZONE AGRICOLE ET VITICOLE

Approuvé par la Municipalité, le .....

Le Syndic: ..... La Secrétaire: .....

Soumis à l'enquête publique

du: ..... au: .....

Le Syndic: ..... La Secrétaire: .....

Adopté par le Conseil communal d'Etoy dans sa séance du: .....

Le Président: ..... La Secrétaire: .....

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le .....

Le Chef du Département: .....

Mis en vigueur le .....

URBAPLAN

JUIN 2008



LEGENDE

- zone de village
- zone d'extension du village
- zone d'habitat collectif
- zone de villas
- zone de prolongement de l'habitat
- zone de verdure
- zone artisanale et petite industrie en Foliar
- zone d'équipements publics
- zone intermédiaire
- zone de plan de quartier légalisé
- zone viticole protégée
- zone agricole et viticole A
- zone agricole et viticole B
- aire forestière selon délimitation des lisières du 21.08.00
- aire forestière à titre indicatif

Périmètres à prescriptions particulières:

- secteur faisant l'objet d'un Plan directeur localisé
- secteur régi par le plan d'affectation cantonal n° 299 "Littoral Parc"
- secteurs faisant l'objet de l'enquête publique complémentaire

Seuls les secteurs entourés d'un liseré rouge sont soumis à l'enquête publique complémentaire.